

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** ACROBOND® CR 940

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
usage professionnel et/ou industriel

· **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Colle

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

· **Producteur/fournisseur:**

CREA-CUIR

19 rue Fred Scamaroni

47300 VILLENEUVE SUR

LOT

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse :

145

Depuis l'étranger :

Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Indications complémentaires:**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 1)

accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement : Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butanone

acétate d'éthyle

Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane

· Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers :

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 2)

· **vPvB:** Non applicable.· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 78-93-3 butanone

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.· **Composants dangereux:**

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066 Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou étant toujours en cours d'évaluation (liste II) (II).	25-<50%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 RTECS: AH 5425000 Reg.nr.: 1-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-<50%
Numéro CE: 926-605-8 Reg.nr.: 01-2119486291-36	Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	2,5-<10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 RTECS: ZH 4810000 Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	<1,0%

· **SVHC** Aucun· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 3)

· Après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction:CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers :**· Equipement spécial de sécurité:** Utiliser une tenue de protection.**· Autres indications :** Refroidir les récipients fermés et à proximité en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
 Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun :

Stocker et charger à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 78-93-3 butanone (25-<50%)

VLEP	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
------	--

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle (25-<50%)

VLEP	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
------	---

· DNEL

CAS: 78-93-3 butanone

Oral	DNEL Public long-term systemic	31 mg/kg bw/d
------	--------------------------------	---------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 5)

Dermique	DNEL Worker long-term systemic	1.161 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Public long-term systemic	106 mg/m ³
	DNEL Worker long-term local effects	600 mg/m ³

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL Public long-term systemic	4,5 mg/kg bw/d
Dermique	DNEL Public long-term systemic	37 mg/kg bw/d
	DNEL Worker long-term systemic	63 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term local effects	734 mg/m ³
	DNEL Public acute/short-term local effects	734 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term local effects	1.468 mg/m ³

· PNEC**CAS: 78-93-3 butanone**

PNEC STP	709 mg/L
PNEC aqua (fresh water)	55,8 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases)	55,8 mg/L
PNEC aqua (marine water)	55,8 mg/L
PNEC sediment (marine water)	284,7 mg/kg
PNEC soil	22,5 mg/kg

CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC STP	mg/L (650)
PNEC aqua (fresh water)	1,125 mg/L
PNEC aqua (intermittent releases)	1,65 mg/L
PNEC aqua (marine water)	0,026 mg/L
PNEC sediment (marine water)	0,125 mg/kg
PNEC soil	0,24 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 6)

Filtre P1

· Protection des mains:


Gants de protection

· Matériau des gants : Butylcaoutchouc
· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:


Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales

· État physique	Liquide
· Forme:	Liquide
· Couleur:	Jaunâtre
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	55 °C (Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cyclohexane, < 5% n-hexane)
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,8 Vol % (CAS: 78-93-3 butanone)
· Supérieure:	11,5 Vol % (CAS: 78-93-3 butanone)
· Point éclair :	-4 °C
· Température d'auto inflammation:	460 °C (CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Mélange non polaire/aprotique. Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	>20,5 mm²/s
· Cinématique:	
· Dynamique à 20 °C:	1.500-1.900 mPas

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 7)

· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa (CAS: 78-93-3 butanone)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	>0,44989-<1,85084 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations :	
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· COV (USA) :	50-<100 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 8)

- **10.2 Stabilité chimique :**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
 - **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
 - **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)
CAS: 1314-13-2 oxyde de zinc		
Oral	LD50	7.950 mg/kg (souris)

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (lapin)

Oral	LD50	5.620 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)

Oral	LD50	7.950 mg/kg (souris)
------	------	----------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien	
CAS: 78-93-3	butanone

Liste II

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 78-93-3 butanone

LC50 96h >400 mg/l (fish)

EC50 48h 4.025-6.440 mg/l (Crustaceans)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Ecotoxique

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 10)

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1133
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT	Adhesives (Ethyl methyl ketone, Ethyl acetate)
 ADR	UN1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (É T H Y L M É T H Y L C É T O N E (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), ACÉTATE D'ÉTHYLE)
 IMDG, IATA	ADHESIVES containing flammable liquid (ETHYL METHYL KETONE (METHYL ETHYL KETONE), ETHYL ACETATE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· ADR	
· Classe	3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	III

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 11)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Code danger:	-
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS CONTENANT UN LIQUIDE INFLAMMABLE (ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE (MÉTHYLÉTHYLCÉTONE), ACÉTATE D'ÉTHYLE), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 12)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 78-93-3 | butanone

3

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 78-93-3 | butanone

3

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2021/849 du 28 mai 2021 portant 17ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Date de la version précédente:** 22.11.2022· **Numéro de la version précédente:** 1

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CR 940

(suite de la page 13)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
